



Suspension administrative terminée avant le tribunal : nouvelles

Par Myssys

Bonjour à tous,

J'aurais besoin de vos avis concernant ma situation.

J'ai fait l'objet d'une suspension administrative de mon permis de conduire de 6 mois à la suite d'un contrôle positif aux stupéfiants. Je dois récupérer mon permis le 22 décembre 2026.

En revanche, mon audience devant le tribunal est fixée au 2 février 2027, donc après la fin de ma suspension administrative et après avoir récupéré mon permis.

Ma question est la suivante : est-il possible que le tribunal me prononce une nouvelle suspension du permis alors que j'aurai déjà récupéré mon permis depuis plusieurs semaines ? Est-ce que certains d'entre vous ont déjà été dans cette situation ? Comment cela s'est-il passé ? Pensez-vous qu'il faut faire appel à un avocat ?

Merci d'avance pour vos retours.